



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 57294

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les vives préoccupations et l'indignation justifiée des anciens combattants d'Afrique du Nord à la suite de la récente polémique au sujet des tortures qui auraient été perpétrées par des soldats français pendant cette guerre. Cette question a été soulevée par des députés communistes qui se sont prononcés en faveur de la création d'une commission d'enquête sur « les tortures commises durant la guerre d'Algérie ». Ce souhait a été relayé par le quotidien « L'Humanité » qui a publié un appel visant à condamner la torture pendant cette guerre. A la suite de ces initiatives, de nombreuses déclarations ont défrayé la chronique, le Gouvernement ayant, par la voie du ministre de la défense, déclaré que les militaires français seraient satisfaits que la transparence soit faite à ce sujet. Les personnes qui, par sens du devoir, ont combattu dans des conditions souvent très dures, face à un adversaire n'hésitant pas à commettre des actes inhumains et dégradants, vivent très mal cette polémique qui semble artificiellement créée et pourvue de basses arrière-pensées politiques. Elles ont donc le sentiment légitime que leur sacrifice n'est pas reconnu par la société française. Il est, en effet, regrettable qu'un tel débat s'ouvre aujourd'hui alors que le conflit algérien a été reconnu officiellement comme une guerre par les représentants de la nation et que les plaies des combattants ne sont toujours pas refermées. Il lui demande donc de prendre en compte les inquiétudes légitimes de ces anciens combattants et de prendre position sur cette question en adoptant les mesures qui s'imposent afin de faire cesser une polémique qui aboutit à déshonorer des anciens combattants et à salir la mémoire de leurs sacrifices.

Texte de la réponse

Après le vote de l'Assemblée nationale du 10 juin 1999 qualifiant de guerre les événements d'Algérie, le travail de mémoire et de vérité historique s'est accéléré sur ce conflit. Le Gouvernement soutient cette démarche car il estime qu'un travail objectif d'explication et de compréhension est nécessaire tout en excluant les approches partisans ou politiciennes. Loin d'affaiblir la Communauté nationale, ce travail de vérité, qui relève des historiens, la renforcera en lui permettant de mieux tirer les leçons de son passé pour construire son avenir. De plus, cette exigence de mémoire est une condition de réconciliation du pays avec lui-même et de paix entre les nations. Toutefois, le Gouvernement ne souhaite pas constituer une commission officielle d'historiens qui se heurterait à un certain nombre d'incertitudes, notamment sur la définition de son mandat et sur la légitimité du choix de sa composition. En revanche, comme il l'a fait au cours de ces trois dernières années pour l'accès aux archives de la Seconde Guerre mondiale ou aux documents relatifs aux journées d'octobre 1961, il est prêt à continuer de favoriser le travail des historiens et des chercheurs en leur permettant de consulter et d'étudier les archives militaires portant sur la guerre d'Algérie. Pour sa part, le ministère de la défense a entrepris un travail de recherches portant sur cette période en publiant le tome 2 de La guerre d'Algérie par les documents édité par le service historique de l'armée de terre, ainsi que l'introduction générale de l'inventaire de fonds d'archives de la guerre d'Algérie. De même, la revue historique des armées a publié de nombreux travaux sur ce sujet. Le centre d'études d'histoire de la défense a organisé en mai 2000 un colloque sur « Les aspects militaires de la guerre d'Algérie », permettant ainsi une rencontre entre historiens français et algériens. Toutes ces démarches sont loin

de remettre en cause l'action, à l'exception de quelques-uns, des 1 700 000 officiers, sous-officiers et hommes du rang ayant servi en Algérie, qui ont fait leur devoir, quel qu'ait été leur sentiment personnel, sans se livrer à des actes criminels. De même, les soldats qui, lors du putsch des généraux, ont contribué à sauver la République, ont eu une attitude exemplaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57294

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 511

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1655